



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'enseignement privé

Question écrite n° 67681

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le financement de l'enseignement supérieur privé hors enseignement agricole. Les protocoles d'accord du ministère de l'éducation nationale signés le 30 avril 2002 avec la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres et l'Union des établissements d'enseignement supérieur catholique actaient la reconnaissance par l'État du fait que ces établissements participent pleinement aux missions de service public de l'enseignement supérieur. Le groupe de travail présidé par monsieur Guy Gautherin a présenté en avril 2003 son rapport élaborant différents scénarios de soutien public et mettant en place en novembre 2003 le comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé. Enfin, le Premier ministre a chargé M. le député Jérôme Chartier d'une mission visant à dresser un état des lieux et à élaborer des propositions sur l'enseignement supérieur privé. Le rapport de M. Chartier a été remis au Premier ministre le 3 mai 2005. L'implication contractuelle de l'État dans ce secteur d'activités, et dans le strict respect du principe de liberté de l'enseignement supérieur tel que défini depuis la loi du 12 juillet 1875 entre le privé et le public, est suggérée afin de permettre de sauvegarder l'avenir de nos institutions de formation et de défendre la pédagogie et la culture françaises à un moment où dans le contexte mondial que nous connaissons les rachats de grandes écoles privées par des groupes financiers américains est une réelle source d'inquiétude. Elle lui demande par conséquent que lui soit précisée la suite susceptible d'être réservée aux propositions du rapport Chartier et dans quels délais la représentation nationale pourra être saisie de cette question.

Texte de la réponse

Le rapport de M. Jérôme Chartier sur l'enseignement privé, remis au Premier ministre le 3 mai 2005, propose dans la continuité de la politique de l'État de promouvoir une formation de qualité complémentaire aux missions de service public et de renforcer les coopérations avec l'enseignement public afin de développer le rayonnement international de l'enseignement supérieur français. Ce rapport a pris en compte les termes du protocole d'accord signé avec l'Union des établissements d'enseignement supérieur catholique (UDESCA) et avec la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC) le 30 avril 2002. Par ailleurs, le rapport a fait l'objet d'une consultation des principaux représentants de l'enseignement supérieur privé (enseignants et représentants des personnels enseignants salariés) par le biais du comité consultatif créé, par arrêté en date du 22 octobre 2003, sur la base d'un premier rapport sur l'enseignement supérieur privé, élaboré en avril 2003 par le président de ce comité. Les propositions de ce rapport sont actuellement en cours d'étude.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67681

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6194

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8775